Ajournement

Le gouvernement va-t-il enfin intervenir pour dissiper les craintes qui planent sur le processus de revendication territoriale et créer la commission indépendante que la Commission des revendications des Indiens réclame dans son rapport annuel de 1994-1995?

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à la question que le député de The Battlefords—Meadow Lake a posée le 27 septembre au sujet du rapport de 1994—1995 remis par la Commission des revendications des Indiens et de la première recommandation qui s'y trouve, soit l'établissement d'un nouveau mécanisme indépendant et d'une nouvelle politique pour le règlement des revendications.

Le travail que la Commission des revendications territoriales des Indiens est en train d'accomplir est très louable, et il inspire le plus grand respect au ministre.

La plate-forme électorale du Parti libéral du Canada disait ceci:

Nous le réaménagerons (le mécanisme actuel de règlement). Pour accélérer et faciliter le règlement des revendications, nous créerons, en collaboration avec les peuples autochtones, une commission indépendante qui sera saisie de ces revendications. Cette commission ne devrait pas empêcher une négociation directe.

La Chambre peut avoir l'assurance que le gouvernement tient fermement à établir avec les peuples autochtones de nouveaux partenariats fondés sur la confiance et le respect mutuel. Le règlement des revendications territoriales constitue un élément important de notre stratégie.

Le gouvernement fédéral est déterminé à accroître le taux de règlement des revendications territoriales. Nous recherchons des moyens innovateurs d'éliminer les obstacles qui ralentissent le processus. Toutefois, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, de grands progrès ont été accomplis puisque 44 revendications particulières et cinq revendications globales ont été réglées.

Le ministre a invité les premières nations ainsi que leurs organisations à commenter des propositions concrètes de changements et il attend les réponses et les propositions des peuples autochtones et d'autres personnes aussi. En collaboration avec les premières nations, le gouvernement doit trouver des moyens d'améliorer le programme de négociation des revendications territoriales en tenant compte du climat d'austérité qui nous touche tous. Le récent rapport du juge Hamilton nous sera utile en ce sens.

Il importe que tous les Canadiens comprennent et respectent ce processus, car il est à l'avantage de tous les Canadiens.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 42.)